

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



4 mai 2020

Démarches en ligne retraite et accompagnement des publics fragiles ■

COVID-19 : l'Assurance retraite adapte ses services pour simplifier les démarches et limiter le recours au papier

Le réseau des Carsat encourage les assurés à poursuivre leurs démarches retraite pendant la crise sanitaire et en période de confinement et prend des mesures inédites pour favoriser ces démarches en ligne et accompagner ses publics fragilisés.

L'Assurance retraite encourage ses assurés à poursuivre leurs démarches retraite dans un souci de continuité de service et de traitement efficace de leur dossier. En plus des 21 services en ligne déjà proposés sur lassuranceretraite.fr, elle déploie du fait de ce contexte particulier des services complémentaires inédits. La Carsat Auvergne accompagne ces actions et nouveaux services, aide les assurés par téléphone pour leurs démarches retraite et garde le lien avec les retraités fragilisés.

Le nouveau service en ligne « transmettre mon formulaire de demande »

Depuis 2017, il est possible de demander sa retraite en ligne en créant son espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr (1 demande sur 3 en 2019).

L'Assurance retraite met en place un nouveau service gratuit qui permet de transmettre de manière sécurisée, via l'espace personnel, les demandes autres que la demande de retraite (retraite progressive, attestation de départ en retraite anticipée, demande de rachat...). Il suffit de remplir et scanner les formulaires mis à disposition. Les formulaires de demandes de retraite de réversion, d'allocation veuvage et d'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) peuvent dorénavant être complétés directement en ligne, enregistrées et transmises par ce nouveau service.

L'ouverture du dossier par téléphone pour les assurés en situation de fracture numérique

Afin d'apporter une aide aux assurés qui n'ont pas la possibilité d'utiliser les services en ligne, l'Assurance retraite déploie une solution inédite pour leur permettre l'ouverture d'un dossier (retraite personnelle, réversion et ASPA) en appelant le 3960.

[En Auvergne, un téléconseiller de la Carsat Auvergne les accompagnera pour les aider à débiter leurs démarches.](#)

L'action sociale au service des retraités isolés et fragilisés

Depuis début avril, en complément des mesures de maintien des aides pour les plus fragiles et de prévention à domicile, l'Assurance retraite – et donc la Carsat Auvergne - déploie [une campagne d'appels à destination des personnes âgées confinées](#). L'objectif est de maintenir le lien social et de les orienter vers les interlocuteurs compétents en cas de risque de rupture de droits, de situation de détresse avérée ou de problème de santé.

L'Assurance retraite fait évoluer ses pratiques

Dès le mois de mars [l'Assurance retraite, pour s'adapter au contexte actuel, a fait évoluer ses pratiques](#) : délai accordé aux bénéficiaires d'une retraite de réversion ou de l'ASPA pour renvoyer le questionnaire qui leur est régulièrement adressé, aménagement des règles de cumul emploi-retraite pour le personnel soignant, délai de deux mois supplémentaires pour les résidents à l'étranger pour transmettre le certificat de vie...

Infos + : www.carsat-auvergne.fr / www.assuranceretraite.fr

Contact presse :

Nathalie Ribaud - Tél. 04 73 42 82 08 – 06 72 36 36 92 ✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse